



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 59859

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur les dispositifs d'accès des sportifs à des formations scolaires, universitaires et professionnelles. Dans son rapport relatif à « l'évaluation de la mise en oeuvre du double projet des sportifs de haut niveau et des sportifs des centres de formation des clubs professionnels », l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise de réexaminer l'intérêt de maintenir des listes de sportifs Espoirs. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en place cette préconisation.

Texte de la réponse

Lors de la validation des parcours de l'excellence sportive pour la période 2014-2017, une attention particulière a été portée sur les critères d'inscription sur les listes. En effet, la place de la performance a été renforcée afin de cibler avec une plus grande précision la population à accompagner. S'agissant des sportifs espoirs, la commission du sport de haut niveau étudie actuellement un resserement des critères afin d'identifier et d'accompagner un collectif espoir dont les échéances sportives seront clairement identifiées. Par ailleurs, le maintien de la liste de sportifs espoirs garantit une cohérence, dans la reconnaissance des sportifs détectés et en perfectionnement dans leurs activités sportives, par la définition nationale des critères d'entrée en liste. De plus, cette cohérence d'identification de la population des sportifs figurant sur la liste Espoirs donne une plus grande lisibilité à l'ensemble des acteurs du sport de haut niveau dont font partie les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59859

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5734

Réponse publiée au JO le : [14 juillet 2015](#), page 5482